

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Référence unique du mandat (R.U.M)	(Cette référence vous sera communiquée avec votre appel de cotisation)
Créancier	MNCAP
Contrat	GENERALI n°7344

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) LA MNCAP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de LA MNCAP. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

DÉBITEUR	* _____ <i>Nom / Prénom du débiteur</i>
	* _____ <i>Numéro et nom de la rue</i>
	* _____ <i>Code postal Ville</i>
	* _____ <i>Pays</i>
	* _____ <i>Numéro d'identification international du compte bancaire – IBAN (International Bank Account Number)</i>
	* _____ <i>Code international d'identification de votre banque – BIC (Bank Identifier Code)</i>
CRÉANCIER	MNCAP <i>Nom du créancier</i> FR 40 ZZZ 292133 <i>Identifiant du créancier</i> 5 RUE DOSNE <i>Numéro et nom de la rue</i> 75 116 PARIS <i>Code postal Ville</i> FRANCE <i>Pays</i>
Type de paiement	Paiement récurrent [X]
Signé à	* _____ <i>Lieu</i> <i>Date : JJ/MM/AAAA</i>
Signature(s)	* <i>veuillez signer ici</i> <div style="border: 1px solid black; height: 50px; width: 100%;"></div>

DÉSIGNATION DU TIERS DÉBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUÉ (SI DIFFÉRENT DU DÉBITEUR LUI-MÊME) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format BIC et IBAN)

Rappel

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par LA MNCAP. En cas de litige sur le prélèvement, je pourrais en faire suspendre par simple demande à ma banque. Je réglerai le différent directement avec LA MNCAP.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.